

CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale et de Prévention Régionale, puis en appel, à la Commission Médicale et de Prévention Nationale. <https://medical.ffessm.fr/listes-indicatives-de-contre-indications>

	Contre indications définitives	Contre indications temporaires
Cardiologie	Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillé Maladie de Rendu-Osler	Cardiopathie congénitale(*) Valvulopathies(*) Coronaropathies(*) Traitement par anti-arythmique(*) Traitement par bêta-bloquants par voie générale ou locale(*) Shunt droit-gauche(*) Hypertension artérielle non contrôlée
Oto-rhino-laryngologie	Cophose unilatérale Évidement pétro-mastoidien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Otospongiose opérée Fracture du rocher Destruction labyrinthique uni ou bilatérale Fistule peri-lymphatique Déficit vestibulaire non compensé	Déficit auditif bilatéral(*) Chirurgie otologique Polypose naso-sinusienne Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer un vertige alterno barique Crise vertigineuse ou décours immédiat d'une crise vertigineuse Tout vertige non étiqueté Asymétrie vestibulaire supérieure. ou égale à 50%(consolidé après 6 mois) Perforation tympanique et aérateurs transtympaniques Barotraumatismes ou accident de désaturation de l'oreille interne(*)
Pneumologie	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vascularite pulmonaire Chirurgie pulmonaire	Asthme(*) Pneumothorax spontané ou traumatique(*) Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique
Ophtalmologie	Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde, ou de la papille, non stabilisées, susceptibles de saigner Kératocône au delà du stade 2 Prothèses oculaires ou implants creux	Affections aiguës du globe ou de ses annexes jusqu'à guérison Photokératectomie réfractive et LASIK : 1 mois Phacoémulsification-trabéculéctomie et chirurgie vitrorétinienne: 2 mois Grefe de cornée : 8 mois Traitement par bêta bloquants par voie locale(*)
Neurologie	Pertes de connaissance itératives Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale	Traumatisme crânien grave(*) Maladie de Parkinson, maladie neurodégénérative* Sclérose en plaques* Accident vasculaire cérébral* Paralysie cérébrale* Épilepsie
Psychiatrie	Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique	Traitement antidépresseur, anxiolytique, par neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë, consommation de cannabis ou autres substances addictives Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité* Troubles du comportement alimentaire* Affections psychiatriques stabilisées*
Hématologie	Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition	Trouble de la crase sanguine découvert lors d'un bilan d'une affection thrombo-embolique Hémophiles(*) Phlébite non explorée
Gynécologie		Grossesse
Métabolisme	Diabète traité par antidiabétiques oraux hypoglycémiant	Diabète traité par insuline(*), Diabète traité par biguanides(*) Tétanie / Spasmodie, Troubles métaboliques ou endocriniens sévères
Dermatologie	Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire	
Gastro-Entérologie	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro oesophagien à évaluer
Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen		
Toutes les pathologies affectées d'un (*) doivent faire l'objet d'une évaluation, et le certificat médical de non contre indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral		
La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un Médecin Fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement intérieure de la C.M.P.N.		



USOM PLONGÉE
CSCS - 3, rue Ambroise Croizat
14120 MONDEVILLE
☎ 02.31.84.95.75

PHOTO
(à coller)
Merci !

FICHE D'INSCRIPTION

Années 20..... / 20.....

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

PROFESSION :

MAIL :

☎ **PERSONNEL :** ☎ **PORTABLE :**

NÉ(E) LE : **À :**

ASSURANCE INDIVIDUELLE :

L'assurance responsabilité civile obligatoire est comprise dans la licence.

Une assurance complémentaire peut être souscrite auprès de Lafont Assurances

(<https://ffessm.lafont-assurances.com/>), partenaire de la FFESSM, ou de tout autre assureur.

EN CAS D'ACCIDENT, PRÉVENIR :

NOM :

PRÉNOM :

☎ :

ALERGIE ASPIRINE : ☐ OUI ☐ NON **AUTRE :**

J'autorise la diffusion de ma photographie sur le site du club : ☐ OUI ☐ NON

Le règlement intérieur est à la disposition des adhérents au local.

site du club : <https://www.usom-plongee14.fr/>

FORMATIONS ET DIPLÔMES

Je suis :	☐ Débutant ☐ Plongeur niveau 1 ☐ Plongeur Autonome PA20 ☐ Plongeur Encadré PE40 ☐ Plongeur niveau 2 ☐ Plongeur Autonome PA40 ☐ Plongeur Encadré PE60 ☐ Plongeur niveau 3 ☐ Guide de palanquée ☐ Directeur de plongée ☐ autre :	☐ Plongeur Nitrox (☐ confirmé) ☐ RIFAP ☐ TIV (certificat n°) ☐ Enseignant niveau 1 (initiateur) ☐ Enseignant niveau 2 (GP + initiateur) ☐ Enseignant niveau 3 (MF1 ou BEES1) ☐ Enseignant niveau 4 (MF2 ou BEES2) ☐ ANTEOR (Animer l'apprentissage des techniques d'oxygénothérapie – réanimation)
Je souhaite passer :	☐ Plongeur niveau 1 ☐ Plongeur Autonome PA20 ☐ Plongeur Encadré PE40 ☐ Plongeur niveau 2 ☐ Plongeur Autonome PA40 ☐ Plongeur Encadré PE60 ☐ Plongeur niveau 3 ☐ Guide de palanquée	☐ Plongeur Nitrox (☐ confirmé) ☐ RIFAP (Réaction et Intervention Face à un Accident de Plongée) ☐ TIV (Technicien d'Inspection Visuelle) ☐ Initiateur ☐ autre :
Je possède :	☐ la carte mer ☐ le permis bateau côtier	☐ le permis bateau hauturier ☐ le certificat de radiotéléphoniste restreint
Éléments financiers Montant total (inscription et formations) :		

RECAPITULATIF des ÉLÉMENTS du DOSSIER

Médical :

- ☐ un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique des activités subaquatiques comprenant la liste des contre-indications à remettre au club (ci-joint)
- ☐ un CACI à la pratique des activités subaquatiques comprenant la liste des contre-indications à conserver par le licencié et à présenter à chaque plongée

Administratif :

- ☐ une photo d'identité collée sur le dossier
- ☐ une autorisation parentale pour les mineurs (s'adresser aux secrétaires)

Paiement :

- ☐ par chèque(s) à l'inscription à l'ordre de USOM Plongée
- ☐ par carte bancaire sur le site HelloAsso (cf. document de tarification joint)

Autre :

- ☐ Assurance individuelle prise directement auprès de <https://ffessm.lafont-assurances.com/>

Fait à : Le :



Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur,

Exerçant à,

médecin. généraliste* du sport* diplômé de médecine subaquatique* fédéral* autre* :

Rayez la mention inutile*

Certifie avoir examiné ce jour : **NOM :**

Prénom :

Né(e) le

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

☐ **de l'ensemble des activités subaquatiques fédérales**

Ou bien seulement (cocher) :

- ☐ des activités de plongée en scaphandre autonome
- ☐ des activités en apnée
- ☐ de l'apnée en profondeur au-delà de 6 m
- ☐ des activités de nage avec accessoires

☐ **de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION** (spécifier en toute lettre) :

☐ **de la plongée sous-marine et des activités subaquatiques avec les limites et préconisations suivantes (encadrement, enseignement, profondeur et durée maximales autorisées, plongée sans paliers obligatoires, gaz respiré ... à préciser)**

Des conseils de prévention ont été délivrés s'il existe un risque identifié d'accident de désaturation, d'œdème pulmonaire d'immersion ou d'un autre accident en référence aux préconisations de la CMPN-

Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié :

- TRIMIX Hypoxique
- APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
- Reprise de l'activité après accident de plongée

NOMBRE DE ☐ COCHÉE(S) (obligatoire) :

Pour la pratique handisub se référer au site : <http://medical.ffessm.fr>

Pour les disciplines à contraintes particulières (plongée scaphandre et apnée en fosse ou milieu naturel), le CACI est obligatoire annuellement pour tous, majeurs et mineurs

Pour les autres disciplines fédérales non à contraintes particulières, le CACI est obligatoire annuellement pour les pratiquants âgés de 18 ans et plus (questionnaire de santé pour les mineurs).

En cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, la validité de ce certificat est suspendue.

En cas de pratique compétitive, l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée devra être spécifiée sur le CACI.

Ce certificat est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

Fait à :

Date :

Signature et cachet :